



## Déclaration de la FSU 03 et de la FCPE 03 au CDEN du 5 juillet 2018.

Le CDEN de ce jour termine une année scolaire qui a été avant tout marquée par l'accumulation de contre-réformes gouvernementales touchant aux équilibres de notre société et, gravement, à l'avenir des jeunes.

Au jour d'aujourd'hui, à la veille des résultats du Bac, le brillantissime système appelé "**Parcoursup**" voit près de 150 000 jeunes soit encore dans l'attente, soit n'ayant reçu aucune proposition, sans parler de ceux dont l'affectation ne correspond pas réellement à leur souhait. Nous sommes très au dessus des exploits d'APB qui ont servi pendant des mois d'argument de communication pour lancer Parcoursup. On a annoncé le retour de l'humain et on eu les algorithmes, opaques et différents d'une faculté à une autre. On a annoncé l'amélioration du taux de réussite, on a la sélection à l'entrée. Et pour comble, le ministère se félicite d'être au delà de ses prévisions initiales !

Surtout, il faut mesurer la violence sociale, psychique, nerveuse, symbolique, du traitement ainsi infligé à des centaines de milliers de jeunes et à leurs familles. Entrons-nous dans le monde de la guerre de tous contre tous et de la concurrence généralisée entre chaque "Moi-Société Anonyme" affrontant tous les autres ? En tous cas les boites privées font déjà leur miel de cette opération.

La communication de propagande fébrile autour de Parcoursup a d'ailleurs la plupart du temps "oublié" de préciser que les numéros verts de Parcoursup étaient ceux des **Centres d'Information et d'Orientation** de l'Éducation nationale, que le gouvernement a entrepris de céder aux Régions suite à l'article 10 de la loi dite "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", tout en cassant le statut des Psychologues de l'Éducation nationale. Le risque est réel que l'information donnée aux élèves et aux étudiants se limite aux frontières de la Région. C'est un non-sens, à l'heure où les parcours de formation se réalisent à l'échelle nationale et internationale. Nous nous opposons à ce projet de loi qui risque une nouvelle fois de renforcer les inégalités sociales et de mettre de nombreux jeunes en difficultés pour construire leur projet d'orientation. C'est de cohérence et de continuité dont les jeunes ont besoin pour préparer leur avenir, et donc d'un service public national. Nous exigeons le maintien de nos trois CIO qui ont un rôle primordial et l'abandon du transfert des DRONISEP aux Régions.

Cette loi marque aussi un recul important pour les **apprentis**, qui seront moins protégés. Ce sont des jeunes en formation, dont les droits doivent être défendus. Ces droits, comme la semaine à 35h et non à 40h, ou la surveillance accrue des prud'hommes dans leurs conditions de travail, ne sont pas à géométrie variable, en fonction des besoins de flexibilité des employeurs. Augmenter le nombre de jeunes en apprentissage, sans leur garantir les droits attachés au statut de jeune en formation est une mesure dangereuse. L'Etat doit assurer leur protection et leur permettre

d'apprendre et de se former sereinement. Mais ce n'est pas ce choix qui est fait aujourd'hui.

L'objectif devrait être de rendre notre système éducatif plus juste et plus solidaire, de la maternelle à l'enseignement supérieur, demande une autre politique et d'autres moyens. Et nous en sommes loin.

**La jeunesse** a commencé à réagir et a rencontré beaucoup de mépris et parfois la brutalité. Elle mérite mieux que de faux débats sur l'interdiction du portable et sur l'uniforme. Il est plus facile de considérer qu'elle est agitée plutôt que d'écouter ce qu'elle a à dire. Ce qui s'est passé aux lycées Arago et Bergson à Paris, Marc Bloch à Strasbourg, est inacceptable, ainsi que les procédés d'intimidation à déplorer plus prêt de nous, à Mme de Staël à Montluçon.

Que l'on ne s'y trompe pas : la pilule de Parcoursup et de l'atteinte au droit aux études n'est pas passée et le mécontentement demeure et va encore grandir. Le droit aux études frontalement attaqué fait en effet partie des fondamentaux d'une civilisation, avec les services publics, le droit du travail et la protection sociale.

Recrutement généralisé de contractuels en lieu et place du recrutement par concours, blocage des salaires et transition vers le salaire au mérite individuel ou par équipes, mobilité des fonctionnaires comme euphémisme désignant le fait de pousser vers la sortie, atteinte à ce qui demeure du paritarisme et liquidation-fusion des comités d'Hygiène et de Sécurité : **les projets du ministère dit de l'Action et des Comptes publics et de son secrétariat d'Etat à la fonction publique**, mis bout à bout, visent à mettre rapidement fin au **statut de la fonction publique** dans notre pays, avec des conséquences graves pour l'enseignement public et pour la jeunesse.

Le tout s'articule avec **la réforme territoriale permanente**, qui en arrive à présent au stade de la fusion des académies consécutive à la fusion des régions, tout en poussant, par l'asphyxie financière, à la fusion des communes et à la prévalence des structures intercommunales sur la démocratie communale.

Cette année dans l'Allier, **la carte scolaire** a fait l'objet de mobilisations significatives, car elle s'est inscrite dans cette orientation politique. D'une part, il fallait financer les dédoublements en REP et certaines créations indispensables par des suppressions ailleurs, puisque le nombre total de postes est gelé, d'autre part, les fermetures de classes annoncées ont été largement ciblées en fonction d'objectifs visant à pousser aux regroupements.

Aucune n'était acceptable, pas plus celles accompagnant le mouvement, voulu par les grandes municipalités soucieuses seulement d'économie, de regroupement des écoles comme à Montluçon, que celles qui, comme à Saint Gérard de Vaux, Marcenat ou encore Abrest, viendraient faucher un dynamisme local en zone péri-urbaine large, avec des effectifs en hausse, et que celles qui, comme au RPI Ygrande-Buxières et à Cosne d'Allier, subissent une double peine car elles connaissent des fermetures alors que leur situation sociale justifierait un classement en REP.

Il est permis, dans ce cadre, de s'interroger sur les conditions de mise en oeuvre de l'obligation scolaire à trois ans, objectif que nous partageons, mais qui demande des postes supplémentaires lui aussi, et pas pris ailleurs, sur d'autres dispositifs ou dans le primaire. C'est dès la loi de finance rectificative de 2018 que des créations de postes seraient nécessaires, au moins pour mener à bien les propres annonces gouvernementales si celles-ci visent bien au but proclamé !

Nous rappelons d'ailleurs avec force que l'argent public devrait être uniquement réservé à l'école publique.

A tous les niveaux, dans les écoles, comme dans les différentes instances de l'Education nationale, les organisations représentatives des personnels et des parents doivent être entendues.

A titre de bilan de l'année écoulée, et pour prendre date pour la prochaine année scolaire, il nous paraît essentiel de rappeler deux points.

Premièrement, le refus exprimé partout, avec des modalités diverses, du nombre total de fermetures de classe, refus justifié par les besoins sociaux et la réalité, soit de la ruralité, soit de la vie des quartiers, signifie au niveau départemental que **c'est de moyens supplémentaires que l'enseignement public a besoin**. Effectuer les ouvertures opérées cette année sans prélever ailleurs aurait nécessité au bas mot une cinquantaine de postes. Il n'y a là rien d'impossible, aucune fatalité se situant ailleurs que dans des choix politiques nationaux dont il serait extrêmement difficile de démontrer qu'une majorité de citoyens aurait voté pour !

Deuxièmement, la mobilisation départementale amorcée cette année **va continuer** car nous sommes avertis. Elle a eu un impact important *et a d'ailleurs provoqué un branle-bas de combat remarquable pour assurer le quorum au CDEN du 8 mars dernier, alors que la totalité des représentants de la majorité du Conseil départemental avaient été absents au précédent. Ce fait et quelques autres autour de cet épisode pourraient donner matière à ironiser, mais le plus important est de rappeler que la mobilisation a conduit en cours de route à la reconsidération de plusieurs situations.*

Nous n'en mentionnerons qu'une seule ici : **Billezois**. Certes liée à l'impossibilité d'opérer un regroupement intercommunal, la fermeture de l'école de Billezois était bel et bien décidée ce printemps. Il est vrai que le ministre M. Blanquer s'était placé lui-même en contradiction en déclarant à la Montagne le 29 mars qu'aucune école ne fermait en Auvergne à la rentrée 2018. De toutes les classes concernées par une fermeture dans le projet de carte scolaire, Billezois était la plus petite. *Mais elle avait pleinement sa raison d'exister comme école communale. Cette victoire* indique clairement que c'est bien **l'ensemble** des mesures de fermetures encore programmées à ce jour qui ne saurait se justifier par l'intérêt général et besoins sociaux.

Le renouvellement de la "convention ruralité" entre l'Education nationale et les associations d'élus risque, dans ce contexte, d'apparaître comme contraint par une menace, celle de suppressions de postes encore plus importantes qu'en cas de non-signature ... à ceci près qu'au jour d'aujourd'hui il n'y a aucune garantie du renouvellement ministériel du "gel des postes" dont on sait par l'expérience des trois années écoulées qu'il a permis bien des fermetures de classes déjà !

Dans les collèges du département, là aussi ce sont de nombreuses créations de postes qui seraient nécessaires. Aussi bien sur le secteur de Montluçon (J.J. Soulier - 4<sup>ème</sup> ; J.Ferry) qu'au collège de Varennes, à celui de Gannat ou aux Célestins (Vichy), *ainsi que sur le secteur de Moulins comme à François Villon et Emile Guillaumin, ou encore à Cérilly, à Bellenaves, à Doyet, St Pourçain*. Nombre d'établissements sont en tension sur pratiquement tous les niveaux !

Nous avons été alertés du fait que beaucoup de classes de 6° sont au maximum, soit 30 élèves, les dérogations d'inscriptions ayant été refusées ou accordées de manière à éviter un maximum d'ouvertures par franchissement de ce seuil. Ce qui, en langage cru,

s'appelle « bourrer » les classes.

La DSDEN y est naturellement conduite par manque de postes. Nous comprenons bien que M. Le Dassen ne peut pas dire cela et est tenu d'expliquer et d'assumer la théorie selon laquelle nous sommes trop bien lotis. Mais les faits démontrent le contraire. *Et font parfois le jeu du privé.* Nous ne demandons évidemment pas que l'on déshabille la Creuse, ou le 93, ou qui que ce soit, pour habiller l'Allier. C'est bien un problème national qui est posé. **Là non plus, que l'on ne s'y trompe pas** : cela ne passe pas et c'est un mécontentement fondamental qui monte.

**Voilà pourquoi nous allons dès la prochaine rentrée, en espérant bien que rien ne justifiera une unité des organisations syndicales, fédérations de parents, élus locaux et amis de l'école publique laïque, poursuivre l'action, le regroupement et le débat public pour l'école publique dans le département de l'Allier.**